

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Octobre 2025

214x25

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MICRO-BULLES » POUR LA GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT BULLE D'AZUR

L'objectif de cette structure est de compléter l'offre de garde du jeune enfant sur la commune. La spécificité de cette association est d'accueillir en particulier les familles en difficulté, que ce soit les familles monoparentales, en démarche de recherche d'emploi ou en insertion professionnelle. Pour ce faire, elle assure la gestion de l'établissement Bulle d'Azur situé chemin de la Renardière 13170 Les Pennes Mirabeau.

Information complémentaire :

- Nom du Président : Mme TCHIKAYA Théodora
- Numéro de Siren : 51 04 67 483

Vu la délibération n° 177x23, en date du 29 Juin 2023 approuvant la « Convention de Partenariat et d'Objectifs 2023-2026 pour la gestion de la micro-crèche Bulle d'Azur par l'association « Micro Bulles », il est proposé d'attribuer à ladite association une subvention de fonctionnement dont le montant s'élève à 39 140 € pour l'année 2025.

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale qui s'est déroulée le 20/10/2025,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE le versement d'une subvention de 39 140 € à l'association « Micro-Bulles », pour la micro-crèche Bulle d'Azur

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget de la Ville

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
Audrey VILLE

LE MAIRE
Michel AMIEL